

Objet de l'affaire

Fonction publique — La demande d'annuler la décision de ne pas accorder le statut diplomatique du partenaire du requérant et la décision de ne pas prendre en charge certains frais de voyage dudit partenaire et la demande indemnitaire.

Dispositif de l'ordonnance

- 1) *Le recours est rejeté comme manifestement irrecevable.*
- 2) *AD supporte ses propres dépens.*

Ordonnance du Tribunal de la de fonction publique du 5 septembre 2012 — Skovbjerg Gras/Commission

(Affaire F-37/11) ⁽¹⁾

(2013/C 46/67)

Langue de procédure: le français

Le président de la deuxième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 173 du 11.06.2011, p. 16.

Ordonnance du Tribunal de la de fonction publique du 8 mars 2012 — BE/Commission

(Affaire F-49/11) ⁽¹⁾

(2013/C 46/68)

Langue de procédure: l'anglais

Le président de la deuxième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 186 du 25.06.2011, p. 36.

Ordonnance du Tribunal de la fonction publique du 12 décembre 2012 — Chatzidoukakis/Commission

(Affaire F-55/11) ⁽¹⁾

(2013/C 46/69)

Langue de procédure: le grec

Le président de la 1^{ère} chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 252 du 27.08.11, p. 56.

Ordonnance du Tribunal de la fonction publique du 20 juin 2012 — Westernen/Commission

(Affaire F-64/11) ⁽¹⁾

(2013/C 46/70)

Langue de procédure: l'anglais

Le président de la deuxième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 252 du 27.08.2011, p. 57.

Ordonnance du Tribunal de la de fonction publique du 26 juin 2012 — Ciora/Commission

(Affaire F-11/12)

(2013/C 46/71)

Langue de procédure: le roumain

Le président de la deuxième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

Ordonnance du Tribunal de la fonction publique du 3 décembre 2012 — de Bruin/EIT

(Affaire F-80/12) ⁽¹⁾

(2013/C 46/72)

Langue de procédure: l'anglais

Le président de la 1^{ère} chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 319 du 20.10.12, p. 18.

Ordonnance du Tribunal de la fonction publique du 12 décembre 2012 — Goddijn/Europol

(Affaire F-106/12)

(2013/C 46/73)

Langue de procédure: le néerlandais

Le président de la 1^{ère} chambre a ordonné la radiation de l'affaire.